



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-2516 02595-20180619-POINT05-DE
Reçu le 02/07/2018

Comité Syndical du 19 juin 2018

Point n°05/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le dix-neuf juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 30 mai 2018

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Xavier Bonnefont, François Nebout, Didier Villat, Philippe Bouty, Guy Etienne et François Elie.
Mesdames Stéphanie Garcia, Martine Pinville, Fabienne Godichaud et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs William Jacquillard, Daniel Sauvaitre, Mathieu Hazouard, Samuel Cazenave, Didier Jobit, Jean-Hubert Lelièvre, Jacques Chabot et Jérôme Sourisseau.
Madame Jeanne Filloux.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch.

Membres consultatifs absents excusés : Mesdames Anne Frangeul et Cécile François.

Objet : Subvention au RECA (Réseau des Ecoles de Cinéma d'Animation)

Le Réseau des écoles françaises de cinéma d'animation (RECA) a été créé le 1^{er} janvier 2012. Le RECA regroupe aujourd'hui 25 écoles françaises qui font l'objet d'une reconnaissance incontestable par le milieu professionnel, en France et à l'étranger.

La création du réseau a été accompagnée et soutenue par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), par les syndicats d'employeurs représentatifs du secteur : le Syndicat des producteurs de films d'animation (SPFA) et la Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (FICAM) ainsi que par le Pôle Image Magelis.

Les écoles du RECA : ArtFx, Arts et Technologies de l'Image Université Paris 8 (ATI), Ecole Emile Cohl, Ecole Georges Méliès, Ecole Pivaut, Ecole des métiers du cinéma d'animation (EMCA), Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), Ecole supérieure des arts appliqués et du textile (ESAAT), Gobelins l'école de l'image, Institut de l'Image dans l'Océan Indien (ILOI), Institut Sainte-Geneviève, Isart Digital, la Poudrière, L'institut supérieur des arts appliqués (LISAA), MOPA, Supinfocom Valenciennes, l'Atelier, Ecole Estienne, l'IDEM, ESRA 3D Paris et Rennes, Bellecour, ESMA Montpellier et Toulouse, ECV Aquitaine.

Ces écoles sont de statuts divers – public, privé ou consulaire. Elles mettent en œuvre des pédagogies singulières. Le RECA reconnaît cette diversité comme une richesse, profitable aux étudiants et à l'ensemble du secteur. Le RECA n'a donc pas vocation à intervenir dans la pédagogie ni dans l'organisation de chacune des écoles membres, ni à devenir un instrument de promotion au service de ses membres, considérés collectivement ou individuellement.

Le Bureau élu est composé de :

- Aymeric Hays-Narbonne (École Emile Cohl), Président
- Moïra Marguin (Gobelins, l'école de l'image), Vice-Présidente
- Joan Da Silva (LISAA), Trésorier

Christine Mazereau est Déléguée générale.

Le RECA poursuit trois objectifs principaux :

- mettre en place les outils d'une meilleure lisibilité de l'offre de formation pour les familles et les étudiants ;
- travailler à un dialogue soutenu et constructif avec l'ensemble du milieu professionnel ;
- être un interlocuteur des institutions et organismes concernés par les logiques de formation et d'emploi dans le secteur de l'animation.

Le réseau dispose d'un site internet spécifique : www.reca-animation.com.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le RECA est une association indépendante. Il était hébergé administrativement par l'AFCA jusqu'au 31 décembre 2016.

Le budget prévisionnel du RECA pour l'année 2018 s'élève à 64 825€. Les ressources sont constituées par :

- les cotisations des écoles membres, d'un montant global de 20 000 € ;
- une subvention du CNC d'un montant de 35 000 € ;
- une subvention du SPFA d'un montant de 1500 €
- une subvention de la FICAM d'un montant de 1500 €
- une subvention du Pôle Image Magelis d'un montant de 1500 €
- de mécénat pour 3325 €
- autre : 2000€

En soutenant le RECA, le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis poursuit son action en faveur de la formation et de l'emploi dans le secteur de l'animation initiée en 2009 et poursuivie depuis bientôt 10 ans dans le cadre des Rencontres Animation Formation. La participation à un tel réseau confirme en outre la légitimité du Pôle Image à organiser ces rencontres chaque année à Angoulême et démontre l'engagement du Pôle Image pour toutes les questions de formation et d'emploi tout en s'assurant des liens directs avec les professionnels du secteur de l'animation.

Une convention signée le 12 mars 2018 par monsieur le Président dans le cadre de ses délégations d'attributions (délibération du 2 juin 2015) a été établie entre l'association RECA et le Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis afin de définir les engagements réciproques au titre de l'année 2018 et le soutien financier de 1500 € apporté par le Pôle Image Magelis.

.....

Les membres du Comité Syndical prennent acte des informations portées à leur connaissance.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 02 juillet 2018
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 02 juillet 2018
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 02 juillet 2018

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis

